



**Syndicat National FORCE OUVRIERE**

**Des Finances Publiques**

**SECTION HAUTE-GARONNE**

## **CTL Suppressions d'Emplois du 7 janvier 2016**

### **Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

En 2016, ce sont encore 2130 suppressions d'emplois que devra subir la DGFIP !  
Depuis sa création en 2008, la DGFIP aura perdu près de 21 000 emplois et les services doivent fonctionner sur des budgets en baisse constante.

**Alors que notre ministère représente 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État, il devra absorber 54 % de ces suppressions.**

En 10 ans, ce sont déjà 25 % des emplois qui ont disparu dans nos services.

Et pour 2017, qu'en sera-t-il ? La DGFIP est devenue le principal et, suite aux annonces gouvernementales qui ont suivi les événements du 13 novembre dernier, en passe de devenir l'unique « réservoir » d'emplois publics. Si cette nouvelle saignée est possible, c'est bien parce qu'aucune des missions de notre Direction Générale n'est aujourd'hui considérée comme prioritaire, quels que soient les discours tenus tant par les ministres que par le Directeur Général. Pourtant, pour **FO-DGFIP**, nous sommes un maillon essentiel dans le pacte de sécurité décrété par le Président de la République et par notre action nous combattons au quotidien la délinquance financière liée au financement du terrorisme et aux systèmes mafieux.

La déclinaison départementale de la loi de finances 2016 sera la disparition de 20 emplois pour l'ensemble des postes et services qui devront se rajouter aux nombreuses vacances d'emplois constatées après l'établissement du mouvement complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2016. Les mesures récentes vont transférer ou redéployer un solde de 24 emplois en Haute-Garonne : réforme territoriale, redevance, créations des pôles juridictionnel ou judiciaire, CGR ou encore contrôle fiscal.

Les représentants **FO-DGFIP** ne se résignent pourtant pas et continueront de prendre toutes leurs responsabilités en défendant des revendications porteuses de progrès social et en combattant à tous les niveaux les conséquences des politiques d'austérité. C'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui pour ce comité technique de **suppressions**

d'emplois et que nous vous rappellerons notre revendication d'un recensement objectif des tâches et des emplois nécessaires au bon exercice des missions.

Les conséquences de ces suppressions se traduisent par des fermetures, suppressions et restructurations de postes et services qui éloignent toujours un peu plus les services publics de nos concitoyens et nos collègues de leurs centres d'intérêts. Tous les indicateurs des conditions de travail des agents se dégradent et **FO-DGFIP** dénonce cette politique destructrice d'emplois, initiée par les gouvernements successifs unique responsable de cette dégradation. Et pour mettre en pratique cette politique de destruction, quoi de plus logique que de modifier les règles de gestion afin de « *stabiliser les effectifs sur les structures déficitaires et limiter le turn over dans les services...* ». Non, Monsieur le Directeur Général, ce sont bien les disparitions d'emplois dans notre direction qui en sont responsables et vous ne ferez que pénaliser davantage les personnels avec ces nouvelles règles.

S'agissant de perspectives de carrière, l'effondrement depuis 2012 des promotions internes et le plan de qualification ministériel communiqué l'été dernier pour les trois années à venir n'a pas de quoi non plus donner foi en l'avenir aux agents. Quant aux revalorisations salariales contenues dans le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) que **Force Ouvrière** a refusé de signer, elles ne compenseront pas les pertes de pouvoir d'achat conséquences de plusieurs années de gel du point d'indice. Par contre, le volet RH qui est associé va faciliter grandement la réalisation des réformes en cours.

Comme vous pouvez le constater les personnels de la DRFIP 31 ont de nombreux motifs de mécontentement. C'est pourquoi **FO-DGFIP** les encourage à participer à la journée de grève Fonction Publique du 26 janvier prochain ainsi qu'aux actions qui seront organisées pour :

- une significative augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010,
- des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat,
- le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin,
- des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public,
- la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.